



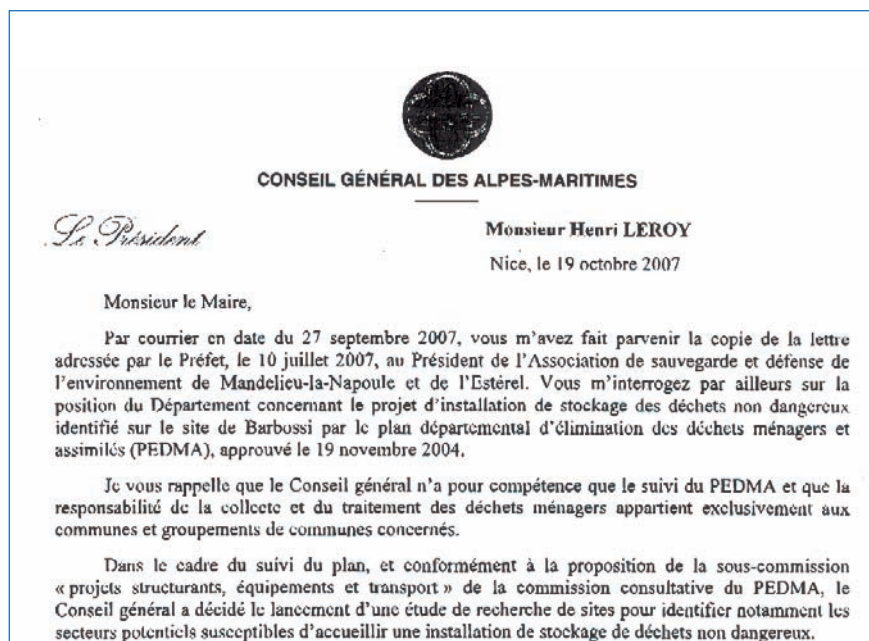
LETTRE DU MAIRE

26 octobre 2007

Bien chère Concitoyenne, bien cher concitoyen,

Je tiens à vous informer que **l'implantation d'un éventuel Centre de Stockage des Déchets Ultimes (CSDU) prévu à Barbossi est définitivement abandonné par le Conseil Général.**

En effet, le Président, Christian Estrosi, par courrier reproduit ci-dessous, confirme que la Loi Littorale protège le Domaine de Barbossi classé en « Espace naturel remarquable » de l'Estérel et **l'illégalité de la création d'un CSDU.** Comme d'ailleurs sur le site des « Oeufs de Bouc » en bordure de la route des Trois Termes à Mandelieu-La Napoule dans l'Estérel, classé également site naturel remarquable.



Le Conseil Général et l'Etat excluent bien du Plan d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PEDMA), les sites de Barbossi et des « Oeufs de Bouc », confirmant le point de vue juridique que j'ai toujours défendu avec sérénité.

Je tenais tout particulièrement à vous communiquer cette information importante pour l'identité protégée de notre ville.

Henri LEROY

Maire de Mandelieu-La Napoule
Vice Président du Conseil Général des Alpes Maritimes

sentiments les meilleurs.

Bien amicalement

Christian ESTROSI
Secrétaire d'Etat
Chargé de l'Outre-Mer